

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1087

présenté par
Mme Morel

à l'amendement n° 1043 de Mme Riotton

APRÈS L'ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 4, après le mot :

« sans »

insérer le mot :

« leur ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sou-amendement rédactionnel.